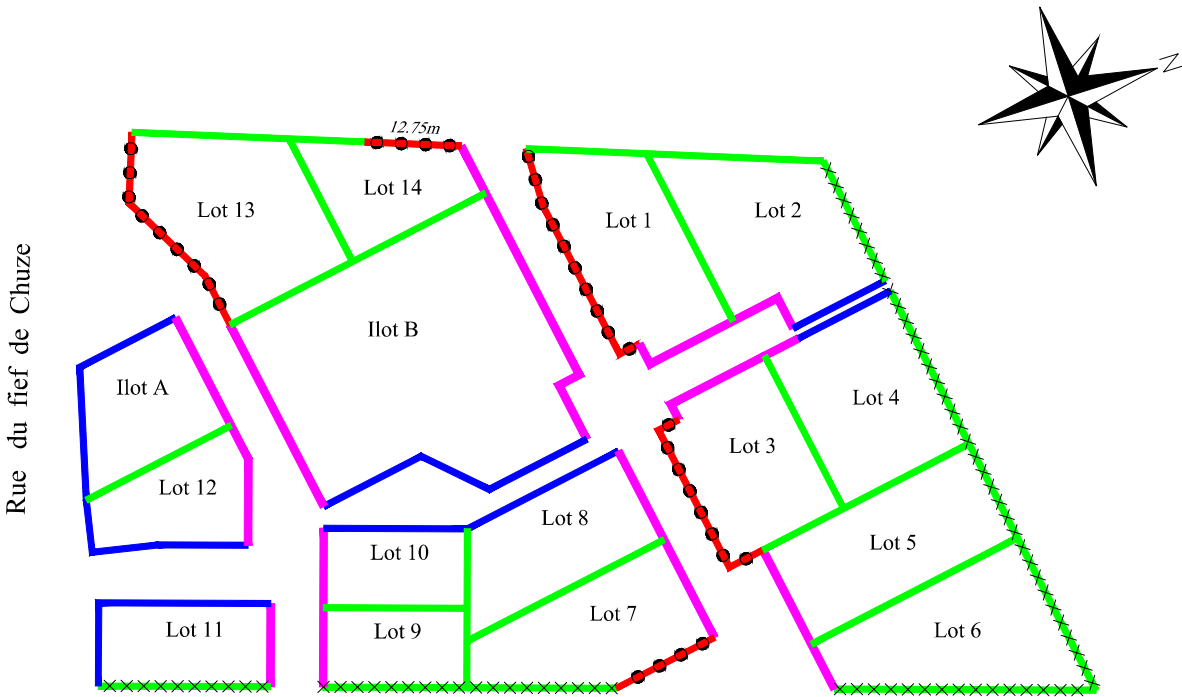
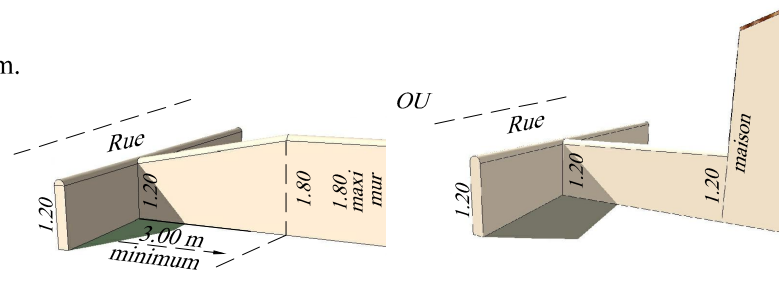


SCHEMA DES CLOTURES



- A privilégier :** Clôture non obligatoire
Possibilité de clore par un muret enduit des deux faces d'une hauteur de 1.20m.
- **Muret** enduit des deux faces d'une hauteur de 0.60m surmonté d'une grille
l'ensemble ainsi constitué ne dépassant pas 1.60m.
ou
- **Mur** enduit des deux faces d'une hauteur de 1.60m.
ou
- **Haie vive** d'essences diversifiées doublées ou non d'un grillage d'une hauteur maximum de 1.80m
- **Muret** enduit des deux faces d'une hauteur de 0.60m surmonté d'une grille
l'ensemble ainsi constitué ne dépassant pas 1.60m.
ou
- **Mur** enduit des deux faces d'une hauteur de 1.60m.
- **Mur** enduit des deux faces plein d'une hauteur maximum de 1.80m (faire transition régulière sur les premiers mètres à partir de l'alignement conformément à l'un des 2 schémas ci contre)
ou
- **Haie vive** d'essences diversifiées doublées ou non d'un grillage maille rigide gris d'une hauteur maximum de 1.80m
- **Haie vive** d'essences diversifiées doublées ou non d'un grillage maille rigide gris d'une hauteur maximum de 1.80m



Les haies seront obligatoirement composées d'un mélange d'au moins trois essences locales variées



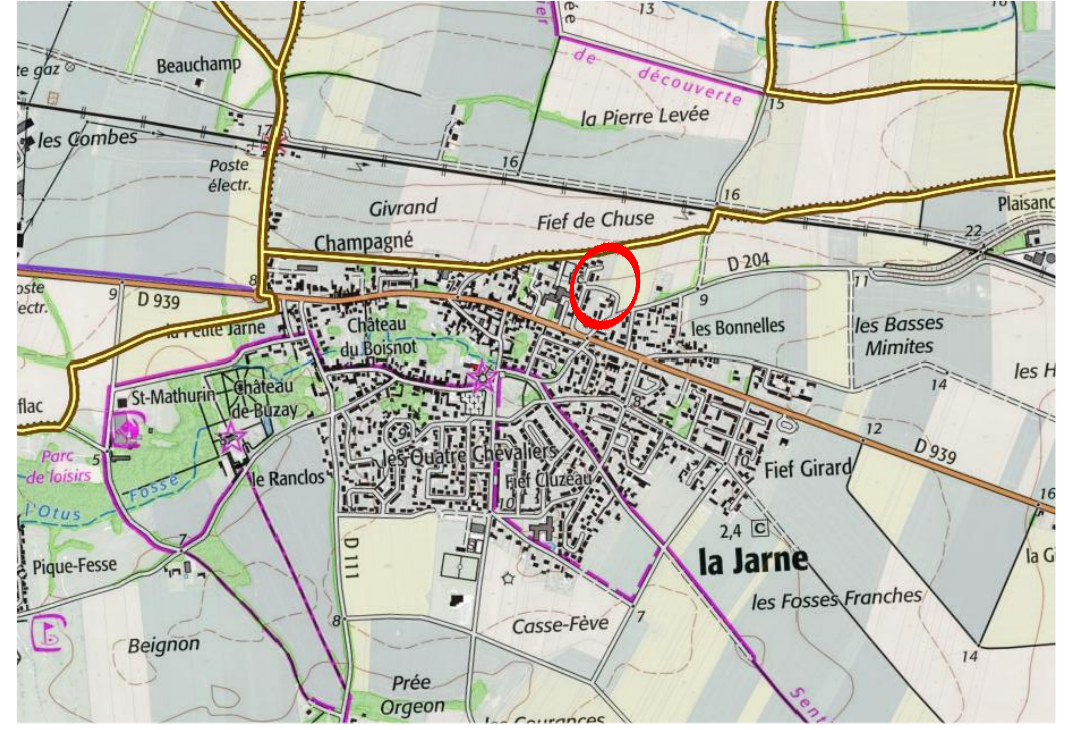
Commune de LA JARNE
L'ANGLET

PLAN DE BORNAGE ET DE VENTE

Ilot A
Cadastré: AA n°755
Surface : 287 m²

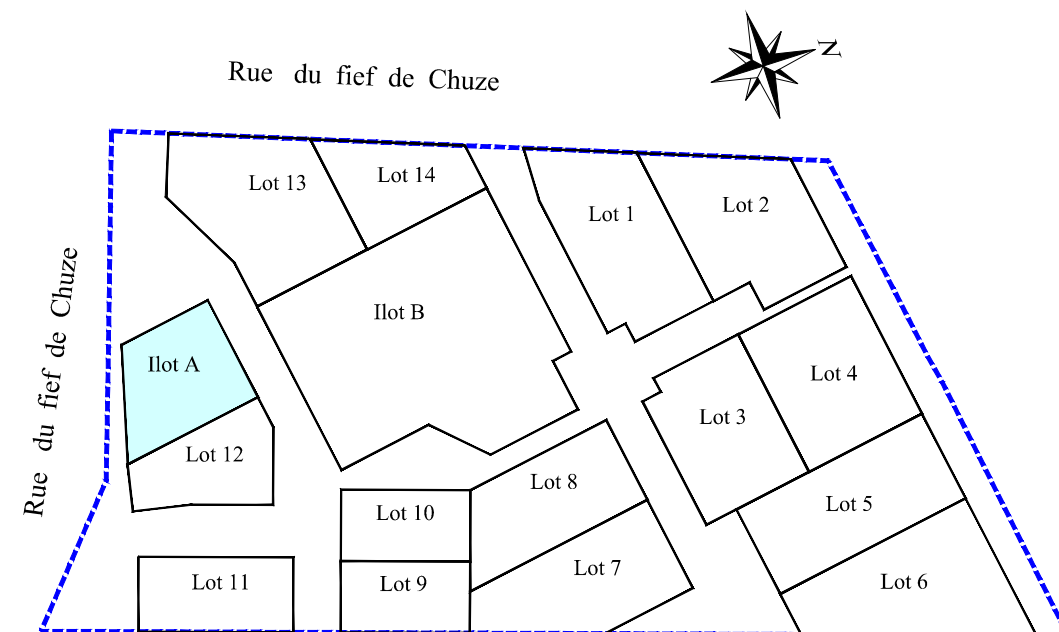
Permis d'aménager n° PA 17193 18 0001
délivré le 14 novembre 2018.

Plan de situation



Maître d'Ouvrage
SAGA CITY
4, Rue des Jardins
17139 DOMPIERRE SUR MER
Tél : 07.83.07.89.32
E-mail : contact@saga-city.fr

Bureau d'études
S.C.P. CHANTOISEAU-BOUTGES
54, Rue de Vaugouin
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.46.43.33.48
E-mail : geometres@bcge17.com



Echelle : 1/200



— LEGENDE —

	Enrobés		Haie arbustive
	Stabilisé calcaire renforcé		Haie basse décorative
	Béton désactivé		Arbre d'alignement (Erable champêtre ou de Montpellier, poirier fleurs, charme pyramidal ...)
	Herbe		Arbre en forme naturelle ou en cépée (Erable champêtre, frêne à fleurs, chêne vert, bouleau ...)
	Accès véhicule interdit sur le linéaire indiqué		Lampadaire existant
	Accès piéton interdit		Lampadaire à poser
	Emprise sur laquelle les bâtiments seront limités à 5.0m de hauteur et un RDC.		Place de stationnement
	Zone d'implantation et de retrait obligatoire de tout ou partie de la façade de présentation sur la rue de la construction principale.		Place de stationnement P.M.R.
	Angle bâti sur au minimum 3m de longueur dans les deux directions.		Regard de branchement Eaux Usées (altitude fil d'eau)
	Caniveau CC1		Arrivée Eau Potable
	Bordure béton CR3 ou T2		Coffret EDF
24.50	Altitude terrain naturel		Coffret GDF
24.50	Altitude projet (après travaux de finition)		Boitier de branchement Télécom
	Passage piétons		Bassin de rétention et d'infiltration
	Périmètre du lotissement		Borne OGE
	Parcellaire cadastral (sans valeur juridique)		Potelet bois

Les altitudes "voirie finie" sont indiquées sur le plan.
Les altitudes des seuils des constructions ou des accès aux lots devront en tenir compte lors de l'implantation.

